



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/50/53
14 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 116 et 45 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE
ET DE DÉVELOPPEMENT

Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de
l'homme et du respect des engagements pris aux termes de
l'Accord relatif aux droits de l'homme au Guatemala

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/50/L.68

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demande formulée dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 1 et 3 du projet de résolution A/50/L.68,
l'Assemblée générale :

a) Accueillerait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur
la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du
respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits
de l'homme au Guatemala (MINUGUA) (A/50/881);

b) Déciderait d'autoriser, dans les limites des ressources existantes, et
d'une manière conforme à l'exercice effectif de son mandat, le renouvellement du
mandat de la Mission pour une nouvelle période de 9 mois et 13 jours, jusqu'au
31 décembre 1996, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

B. Corrélation entre la demande formulée et le plan à moyen terme pour la période 1992-1997

2. La demande formulée porte sur des activités qui relèvent du sous-programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix), du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997¹ tel que révisé.

C. Activités prévues pour donner suite à la demande formulée

3. Aux termes du projet de résolution A/50/L.68, la MINUGUA continuerait à remplir le mandat qui lui a été confié en vertu de l'Accord général relatif aux droits de l'homme et de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones (A/48/928-S/1994/448, annexe I). Ce mandat comprend les activités suivantes : procéder à des vérifications, collaborer avec les institutions et entités nationales à la protection et à la défense effectives des droits de l'homme; encourager la coopération technique et financière internationale en vue de renforcer ces institutions et aider à promouvoir une culture de respect des droits de l'homme.

D. Dépenses supplémentaires prévues pour 1996

4. Les dépenses supplémentaires afférentes à la reconduction du mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 1996 s'élèveraient à 21 060 700 dollars, après déduction des contributions du personnel, comme indiqué dans l'état récapitulatif ci-après.

	<u>Dollars des États-Unis</u>
Personnel militaire	438 000
Police civile	1 291 700
Concours extérieurs divers	4 341 700
Traitements et dépenses communes de personnel	9 292 000
Indemnité de subsistance (missions)	2 844 700
Frais de voyage du personnel	156 900
Location et entretien des locaux	696 000
Location d'avions et d'hélicoptères	858 000
Location et entretien des véhicules	456 000
Transmissions	215 300
Fournitures et services divers	203 400
Fret et dépenses connexes	54 000
Éducation/information en matière de droits de l'homme	195 000
Achat de mobilier et de matériel	18 000
	21 060 700
	21 060 700

5. On trouvera en annexe au présent document une ventilation détaillée de ces dépenses.

E. Fonds de réserve

6. En raison du caractère extraordinaire des activités liées à la MINUGUA, le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, s'applique aux dépenses correspondantes qui, partant, ne doivent pas être imputées sur le fonds de réserve.

F. Possibilités de financement

7. Le paragraphe 3 du projet de résolution A/50/L.68 autoriserait le renouvellement du mandat de la MINUGUA "dans les limites des ressources existantes". À la section I de sa résolution 50/216 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 7 124 800 dollars au titre de la MINUGUA pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1996 et a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant mensuel de 2 329 700 dollars au cas où le mandat de la Mission serait prorogé au-delà du 31 mars 1996. En donnant cette autorisation au Secrétaire général, l'Assemblée reconnaissait que le financement des activités liées à la MINUGUA – estimé à 28,1 millions de dollars par an – ne pouvait pas être assuré au moyen des ressources existantes. Par ailleurs, dans sa résolution 50/215 du 23 décembre 1995 relative au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, l'Assemblée a constaté que les dépenses inscrites au budget ordinaire s'élevaient au total à 2 712 265 200 dollars mais approuvé des crédits d'un montant limité à 2 608 274 000 dollars, des économies d'un montant de 103 992 000 dollars devant être à réalisées au cours de l'exercice biennal.

8. Le Secrétaire général cherche actuellement à dégager des économies considérables pour répondre aux impératifs fixés par l'Assemblée générale. En raison de ces impératifs, il est impossible de financer des dépenses supplémentaires sans porter atteinte à des programmes et activités existants prescrits par les organes délibérants. Malgré la demande formulée au paragraphe 3 du projet de résolution A/50/L.68, les activités supplémentaires qui n'étaient pas prévues au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 ne peuvent pas être exécutées au moyen des ressources existantes.

G. Mesures à prendre par l'Assemblée générale

9. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/50/L.68, le Secrétaire général ne pourrait pas financer les dépenses sans porter atteinte à des programmes et à des activités déjà approuvées. Il faudrait, pour pouvoir exécuter le mandat "dans les limites des ressources existantes", que l'Assemblée générale décide dans le cadre de la résolution 50/214 (Sect. II, par. 4) de réduire, de reporter ou d'annuler des activités approuvées. Si l'Assemblée ne prend pas de décision à cet égard, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 21 060 700 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997² pour proroger les activités de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 1996. Un crédit supplémentaire d'un montant de 1 737 500 dollars serait également requis au chapitre 32 (Contributions du personnel)³.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, Supplément No 6
(A/47/6/Rev.1), vol. I.

² Ibid., cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I.

³ Ibid., vol. II.

ANNEXE

Prévisions de dépenses pour la période allant
du 1er avril au 31 décembre 1996

(En dollars des États-Unis)

Montants supplémentaires
demandés pour 1996

A. Dépenses de personnel

Observateurs militaires 438 000

Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir l'indemnité de subsistance (missions) (392 500 dollars), l'indemnité d'habillement (1 000 dollars) et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (8 500 dollars), pour les 17 observateurs militaires déployés dans la zone de la mission. Sur les 17 observateurs militaires, 12 devraient être remplacés pendant la prochaine période du mandat. Les frais de voyage afférents à leur relève sont estimés à 36 000 dollars.

Police civile 1 291 700

Le montant prévu à cette rubrique concerne l'indemnité mensuelle (missions) (1 214 000 dollars) et l'indemnité d'habillement (2 700 dollars) pour 53 membres de la police civile déployés dans la zone. Pendant la prochaine période du mandat, 25 de ces membres devraient être remplacés. Les frais afférents à leur relève sont estimés à 75 000 dollars.

Concours extérieurs divers 4 341 700

Le montant prévu à cette rubrique a trait aux arrangements contractuels concernant 106 Volontaires des Nations Unies qui participent à des activités de vérification relatives aux droits de l'homme dans les diverses régions et sous-régions de la Mission (4 006 800 dollars). Le montant de 4 200 dollars par mois prévu au titre des arrangements contractuels correspond aux frais de voyage et d'assurance, ainsi qu'aux indemnités des volontaires qui servent actuellement en qualité de juristes, observateurs des droits de l'homme et spécialistes de l'éducation et animateurs.

Un montant de 268 900 dollars est inclus dans les prévisions de dépenses pour les services de 14 gardes engagés à titre contractuel pour assurer la sécurité dans toute la zone de la Mission, ainsi que ceux d'interprètes officiels employés à temps partiel pour interpréter de et vers 22 des principales langues autochtones (66 000 dollars).

Personnel international et personnel local 12 293 600

Les ressources prévues à cette rubrique doivent couvrir le coût des traitements et dépenses communes de personnel, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de 126 fonctionnaires internationaux

/...

(60 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 36 agents des services généraux, 3 agents de sécurité et 27 agents du Service mobile) et de 140 agents locaux. L'indemnité mensuelle de subsistance est calculée sur la base d'un taux journalier de 82 dollars.

En outre, des ressources sont prévues pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires du Siège qui se rendent dans la zone de la mission à des fins de consultations et de coordination, ainsi que pour les déplacements du personnel aux niveaux local et régional (156 900 dollars). En vertu des dispositions de l'Accord général relatif aux droits de l'homme, qui stipule que des entretiens bilatéraux devraient être institués entre la Mission et chacune des parties concernées de sorte que celles-ci puissent faire des observations concernant la recommandation de la Mission visant à faciliter l'application des mesures susmentionnées, des voyages sont effectués régulièrement à Mexico en vue de tenir des réunions avec les dirigeants de la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca, qui est actuellement une organisation illégale au Guatemala.

Les ressources prévues à cette rubrique se ventilent comme suit :

	<u>Dollars É.-U.</u>
Traitements (fonctionnaires internationaux et personnel local)	6 372 500
Dépenses communes de personnel	2 919 500
Indemnité de subsistance (missions)	2 844 700
Autres voyages autorisés	156 900
	<hr/>
Total partiel A. Dépenses de personnel	<u><u>18 365 000</u></u>

B. Dépenses de fonctionnement

Location et entretien des locaux 696 000

Le montant estimé doit couvrir les frais de location de 16 bâtiments (433 300 dollars), à savoir : le quartier général de la Mission (trois bâtiments) et le bureau régional à Guatemala, sept autres bureaux régionaux et cinq bureaux sous-régionaux. Le montant demandé inclut le coût de la location d'entrepôts, d'aires de stationnement et de sites de répéteurs.

Des sommes sont également prévues pour l'aménagement des locaux des trois bâtiments du quartier général à Guatemala et des bureaux régionaux (117 000 dollars), l'éclairage, le chauffage, l'énergie et l'eau (40 500 dollars), le carburant destiné aux groupes électrogènes (22 400 dollars), les services d'entretien (60 300 dollars) et les fournitures d'entretien (22 500 dollars).

Location et entretien des avions et des hélicoptères . . . 858 000

Le montant prévu doit permettre de continuer à financer la location d'un avion de type Twin Otter pour une période de neuf mois, ce qui facilitera les déplacements à l'intérieur du Guatemala et permettra de faire face à certaines urgences, notamment en cas de rapatriement sanitaire. Les calculs se basent sur

/...

un tarif forfaitaire de 27 500 dollars par mois pour 25 heures de vol (247 500 dollars), plus 10 heures supplémentaires (31 500 dollars), plus les frais d'assurance (66 000 dollars) et les indemnités (13 500 dollars).

Pour permettre l'accès à des zones reculées qu'il est impossible d'atteindre par la route ou en avion, des crédits ont été prévus pour l'utilisation d'un hélicoptère de manoeuvre de moyen tonnage à raison de 40 heures de vol par mois, au tarif mensuel de 51 000 dollars (459 000 dollars), plus 10 heures supplémentaires au tarif horaire de 300 dollars (27 000 dollars), plus les indemnités (13 500 dollars).

Véhicules et coûts afférents 456 000

Le montant prévu à cette rubrique doit couvrir la location, en fonction des besoins, d'un camion remorque de trois tonnes, d'un autobus lourd et d'une grue (9 900 dollars). Un montant de 167 600 dollars est prévu pour les réparations, l'entretien et les pièces de rechange pour l'ensemble du parc de véhicules (161 véhicules); les dépenses afférentes aux assurances locales et internationales sont estimées à 46 500 dollars et celles qui concernent les carburants et lubrifiants à 232 000 dollars.

Transmissions 215 300

Le montant prévu doit couvrir le coût des abonnements à INMARSAT et INTELSAT et des communications par ces réseaux (94 300 dollars), ainsi que celui des communications téléphoniques (43 600 dollars), de l'envoi du courrier par la valise diplomatique et de divers services postaux (18 000 dollars). Les dépenses afférentes aux pièces de rechange et aux fournitures nécessaires à l'entretien du matériel de transmission qui se trouve déjà dans la zone de la mission (59 400 dollars) sont incluses dans ce montant.

Fournitures et services divers 203 400

Le montant prévu doit couvrir divers services dont le coût est estimé à 53 100 dollars, y compris l'entretien du mobilier et du matériel de bureau (36 000 dollars), les services médicaux, dont les demandes d'indemnités et règlements (10 800 dollars), et les frais de représentation (6 300 dollars).

Une somme de 150 300 dollars est en outre prévue pour des dépenses diverses concernant la papeterie et les fournitures de bureau (36 000 dollars), les fournitures médicales (18 000 dollars), les fournitures sanitaires et de nettoyage (14 400 dollars), les fournitures électriques (10 800 dollars), et les abonnements (4 500 dollars), ainsi que les logiciels et droits de licences pour le traitement électronique des données, les fournitures informatiques, les fournitures de sécurité, l'équipement de camping léger pour les bureaux régionaux et diverses autres fournitures (66 600 dollars).

Fret et dépenses connexes 54 000

Le montant prévu sous cette rubrique doit couvrir les frais de diverses expéditions entre le siège de la mission et les bureaux régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'entre New York et Guatemala.

Information 195 000

Le montant prévu doit couvrir les dépenses relatives à l'information, à la promotion des droits de l'homme et à l'éducation en la matière, y compris le coût du matériel et des fournitures, les frais de production, de reproduction et de diffusion et le coût des abonnements.

Achat de mobilier et de matériel 18 000

Le montant prévu doit couvrir les dépenses relatives à l'acquisition de diverses pièces détachées pour le mobilier et le matériel de bureau.

Total partiel B. Frais de fonctionnement 2 695 700

Total 21 060 700
